



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 3 AOÛT 2020**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2020 soit adopté.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2020 soit approuvé.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Mairesse Smith

Aucun rapport n'est déposé.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Conseiller Shamie

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 6 juillet 2020 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.3. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Conseillère Kez

Aucun rapport n'est déposé.

6.4. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS

Conseillère Bostock

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur les transports du 2 juillet 2020 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.5. RAPPORT D'EMBAUCHE

Conseiller Shamie

Le rapport d'embauche pour le mois de juin 2020 est déposé.

6.6. REGISTRE DES PAIEMENTS

Conseillère Kez

La liste des paiements pour le mois de juin 2020 est déposée.

6.7. LISTE D'APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507

Conseiller Shamie

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de juin 2020 est déposée.

7. ORIENTATION DU CONSEIL SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, soit autorisée à prendre toute décision qu'elle jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 27 août 2020 et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses résidents.

8. NOMINATION - DIRECTEUR GÉNÉRAL SUBSTITUT INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE M. Benoit Hurtubise a été nommé à titre de directeur général, à compter du 12 août 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil recommande qu'un cadre supérieur soit nommé pour remplacer le directeur général en son absence ;

ATTENDU QUE M^{me} Jocelyne Dragon, directrice du Service des ressources humaines a été nommée directrice générale substitut (résolution n° 2017-08-143) ;

ATTENDU QUE l'ancien directeur général substitut intérimaire et directeur du Service de l'aménagement urbain, M. Tom Flies, a remis une lettre de démission de son emploi, laquelle démission est effective le 31 juillet 2020 ;

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire d'assurer une continuité efficace des opérations de la Ville en l'absence du directeur général.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE la directrice du Service du génie, M^{me} Elisa Gaetano, soit nommée directrice générale substitut intérimaire à compter du 3 août 2020 et, qu'à ce titre, en l'absence ou l'incapacité du directeur général et de la directrice générale substitut, M^{me} Jocelyne Dragon, elle soit autorisée à exercer l'autorité du directeur général et à agir comme signataire autorisée dans le cadre de ses fonctions.

9. NOMINATION - CONSEILLER EN RÉMUNÉRATION - RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a adopté les *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

ATTENDU QUE le poste de conseiller en rémunération du Service des ressources humaines est présentement vacant ;

ATTENDU QUE la directrice des Ressources humaines recommande la nomination de M^{me} Bojena Zams au poste de conseillère en rémunération du Service des ressources humaines.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE M^{me} Bojena Zams soit nommée au poste de conseillère en rémunération du Service des ressources humaines, grade 7, à compter du 4 août 2020, conformément à la recommandation salariale de la direction du Service des ressources humaines contenue au sommaire décisionnel n° 2020-1063 et selon les modalités prévues aux *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

QUE cette nomination soit à titre permanente lorsque M^{me} Zams aura complété une période de probation conformément à l'article 2 des *Conditions de travail et rémunération des cadres*.

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS 2020-2021 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec offre des subventions destinées à améliorer les collections des bibliothèques.

PROPOSEUR

Conseillère Gallery

APPUYEUR

QUE, dans le but d'élargir les collections existantes de la Bibliothèque publique de Westmount, sa directrice soit autorisée à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (le Ministère) dans le cadre du programme Aide aux projets – *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice financier 2020-2021* ;

QUE la Ville de Westmount s'engage à financer les dépenses d'acquisitions admissibles énumérées dans la demande d'aide aux projets qui sera présentée au Ministère pour faire l'objet d'une subvention ;

QUE la directrice de la Bibliothèque publique de Westmount et des événements communautaires soit autorisée à signer tout document nécessaire, pour et au nom de la Ville.

11. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOLLARDS POUR LA VILLE DE WESTMOUNT (INV-2020-027)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 15 juillet 2020, pour la fourniture et la livraison de bollards pour la Ville de Westmount (appel d'offres sur invitation n° INV-2020-027) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, Lumen, division de Sonepar Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

D'autoriser une dépense de 57 239,19 \$, incluant le crédit de taxe, pour la fourniture et la livraison de bollards pour la Ville de Westmount (appel d'offres sur invitation n° INV-2020-027) ;

D'accorder à Lumen, division de Sonepar Canada inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 684,37 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres sur invitation INV-2020-027 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1060.

12. MODIFICATION D'UN CONTRAT - RÉFECTION D'ASPHALTE ET RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS - BOULEVARD DORCHESTER EN DIRECTION OUEST, ENTRE L'AVENUE ATWATER ET L'AVENUE GREENE (PUB-2020-009)

ATTENDU QUE, le 20 avril 2020, le conseil a accordé un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réfection d'asphalte et la reconstruction des trottoirs - boulevard Dorchester en direction ouest, entre l'avenue Atwater et l'avenue Greene, pour une somme maximale de 784 072,01 \$, taxes incluses (résolution n° 2020-04-77) ;

ATTENDU QUE le coût total estimé pour la réfection d'asphalte et la reconstruction des trottoirs - boulevard Dorchester en direction ouest, entre l'avenue Atwater et l'avenue Greene avec Les entreprises de construction Ventec inc. est de 862 479,21 \$, taxes incluses.

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

QUE le contrat accordé à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réfection d'asphalte et la reconstruction des trottoirs - boulevard Dorchester en direction ouest, entre l'avenue Atwater et l'avenue Greene (résolution n° 2020-04-77) soit modifié et augmenté à une somme maximale de 862 479,21 \$, taxes incluses ;

QU'une dépense additionnelle de 78 407,20 \$, taxes incluses, soit autorisée pour le contrat pour la réfection d'asphalte et la reconstruction des trottoirs - boulevard Dorchester en direction ouest, entre l'avenue Atwater et l'avenue Greene avec Les entreprises de construction Ventec inc. ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites aux sommaires décisionnels n^{os} 2020-0947 et 2020-1062.

13. ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU ET L'OPTIMISATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC SECONDAIRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 572.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut s'unir, de gré à gré et à titre gratuit, à une autre municipalité pour poser des actes qui sont reliés à un éventuel contrat d'exécution de travaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de réhabilitation de deux conduites localisées sous l'avenue Clarke, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard de Maisonneuve Ouest, et sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville, sur le territoire de la Ville de Westmount ;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de la Ville de Montréal pour optimiser son réseau d'aqueduc secondaire et lui a demandé d'intégrer le tout à son contrat d'exécution de travaux ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount soient effectués en même temps que les travaux de réhabilitation des deux conduites ;

ATTENDU QUE, pour réaliser cet engagement, la Ville de Westmount doit au préalable signer une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal.

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

QUE le directeur des Services juridiques et greffier de la ville soit autorisé à signer l'Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire ci-jointe ;

QUE la Ville de Westmount s'engage à assumer cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation des travaux, conformément à l'Annexe D de l'entente.

14. AMÉNAGEMENT URBAIN - APPROBATION DES PERMIS

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à la recommandation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de ses réunions tenues les 14 et 28 juillet 2020, les demandes de permis de construction se trouvant à la liste ci-jointe, telles que révisées conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soient approuvées.

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.